

OMPI/INN/ABJ/99/12

ORIGINAL : anglais

DATE : septembre 1999



GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

SEMINAIRE REGIONAL DE L'OMPI SUR L'INVENTION ET L'INNOVATION EN AFRIQUE

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

Abidjan, 1^{er} – 3 septembre 1999

LES DOCUMENTS DE BREVET EN TANT QUE SOURCE D'INFORMATION POUR LES ORGANISMES DE R&D ET POUR LES INVENTEURS - LA CONTRIBUTION DU WIPONET

*Exposé de M. Christopher Kiige, Examineur, Organisation Régionale Africaine
de la Propriété Intellectuelle (ARIPO), Harare*

1. Introduction

Si les documents de brevet sont depuis longtemps reconnus et utilisés par les pays industrialisés comme une précieuse source d'information technique, un nombre croissant de pays en développement s'en servent aussi comme d'un outil de développement technique et économique non négligeable. Beaucoup d'entre eux sont bien conscients qu'ils ont tout intérêt à mettre en place des systèmes nationaux de propriété industrielle là où il n'en existe pas et à renforcer et à améliorer ceux qui existent déjà et qui, pour être l'héritage de leur passé historique, ne répondent plus suffisamment à leurs nouveaux besoins et à leurs nouvelles priorités. Les offices de brevets, en particulier les offices régionaux devraient servir de centres de documentation et d'information en matière de brevets.

Les projets de l'OMPI de réseau mondial de l'information (WIPONET) et de bibliothèques numériques, proposés et suivis par le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), vont rendre l'information contenue dans les brevets facilement et rapidement accessible, en particulier pour les pays en développement, grâce à l'Internet.

2. Le contenu technique des documents de brevet

Dans tout système de brevets, on demande à l'inventeur de divulguer son invention dans une demande de brevet, que l'autorité compétente (office des brevets) étudie avec soin afin de déterminer si l'invention est nouvelle et utile et si elle répond aux exigences requises pour obtenir une protection en règle sous forme d'un brevet. Les systèmes de brevets ont subi d'importantes modifications pour s'adapter à la progression de nos connaissances scientifiques et aux besoins changeants de la société. Ils peuvent varier d'un pays à l'autre, mais leur principe de base, qui consiste à fournir une protection de durée limitée à des inventions nouvelles et utiles, est commun à la plupart des pays.

Les législations sur les brevets exigent d'une part que la demande de brevet donne une description suffisamment claire et complète de tous les détails techniques pour que tout homme du métier soit en mesure de réaliser l'invention rien qu'en lisant la description; d'autre part que les brevets d'invention délivrés soient publiés. En d'autres termes, du moins lorsque le brevet est délivré, l'invention sera "divulguée", ce qui veut dire que ses caractéristiques intrinsèques et son mode d'exploitation seront portés à la connaissance de toute personne intéressée.

L'utilisation des informations qui sont ainsi divulguées évite un gaspillage d'efforts et une multiplication des coûts que la recherche de solutions à des problèmes techniques peut entraîner; la divulgation agit comme une source d'inspiration ou un catalyseur pour d'autres inventions, contribuant ainsi au progrès de la science et de la technique.

Vu la progression rapide de la recherche-développement (R&D) dans les industries et dans diverses institutions financées par des fonds publics ou privés, le volume d'informations techniques s'accroît très rapidement. La revue Chemical Abstracts publie à elle seule plus de 11 000 abrégés chaque semaine, plus de 22 millions jusqu'ici, et décrit plus de 15 millions de composants dont environ 25% ont un rapport avec les brevets. Il existe des milliers de journaux scientifiques qui font état des apports des chercheurs du monde entier. Il y a en outre plus de 40 millions de brevets classés et bien documentés qui sont publiés dans le monde, auxquels viennent s'ajouter chaque année plus d'un million et demi de nouvelles demandes. Il est important de noter que plus de 80% de ce qui est divulgué sous forme de

demandes de brevets n'est publié nulle part ailleurs, par exemple dans des journaux, des revues etc.

On peut donc considérer que les documents de brevet constituent une source d'informations scientifiques et techniques à la fois très riche et bien structurée.

On apprécie de plus en plus la pertinence de l'information contenue dans les brevets lorsqu'il s'agit de trouver de nouvelles opportunités commerciales, d'adopter des stratégies, de planifier les programmes de recherche-développement, ou encore de faire des prévisions en matière de techniques et de commerce. Une utilisation judicieuse de l'information contenue dans les brevets peut permettre de découvrir les techniques les plus récentes et le savoir-faire au niveau mondial, de procéder à l'achat de techniques, de planifier l'investissement, de surveiller la concurrence, d'éviter le double emploi et les violations éventuelles. Les documents de brevet peuvent également aider à planifier un transfert de technologie, à se lancer dans des entreprises communes etc. Les nouvelles techniques de l'information et de la communication (comme l'Internet) influencent déjà presque toutes nos activités.

Un système à la fois complet et convivial d'information en matière de brevets devrait permettre, avec le concours d'experts, d'aider le secteur industriel à tirer le meilleur parti de toute l'information que renferment les brevets.

A notre époque, une gestion judicieuse de l'information contenue dans les brevets exige un bon fonctionnement des centres d'information, mais aussi des documentalistes sachant retrouver les données, des utilisateurs de cette documentation, des spécialistes en droit de la propriété intellectuelle ainsi que des experts des techniques de l'information.

Une utilisation appropriée et sélective de la documentation, servie par les outils les plus modernes des techniques d'information, ne pourra qu'aider à la mise en place de ce processus. Toutefois, il faudra former des spécialistes de l'information en matière de brevets afin que soient utilisées de la façon la plus efficace possible les techniques d'information et les bases de données locales et internationales et offrir un service aux utilisateurs potentiels dans tous les secteurs d'une entreprise.

3. Organisation de l'information en matière de brevets

Après avoir évoqué la nature des brevets et leur facilité d'accès partout dans le monde, nous montrerons maintenant combien l'information contenue dans les brevets peut être précieuse dans la pratique pour améliorer la compétitivité. De façon plus générale, l'utilisation de cette information pourrait faire partie intégrante d'une stratégie globale de mise au point de nouveaux produits dès le stade de la recherche et de la conception. Il existe de multiples raisons très diverses de rechercher des informations dans les brevets; nous les donnons ci-après :

Motif de recherche

- Brevetabilité ;
- violation ;
- éviter un double emploi ;

- trouver des produits ;
- solutions à des problèmes ;
- état de la technique ;
- susciter des idées de recherche-développement.

Si l'on garde présent à l'esprit que les brevets constituent le fonds technique le plus riche du monde (plus de 40 millions de documents destinés à résoudre des problèmes techniques, qui sont pour la plupart publiés pour la première fois et qui n'apparaissent pas ailleurs), il existe bien des façons dont on pourrait et dont on devrait les utiliser. Par exemple, on a estimé que plus de 30% de toute la recherche-développement est inutilement consacrée à répéter un travail qui a déjà été fait. C'est pourquoi, lorsqu'on s'attaque à un problème technique, il sera souvent très utile de consulter les fascicules de brevets pour voir si un problème semblable n'a pas déjà été résolu et si les solutions ne peuvent pas s'appliquer à la nouvelle situation, au prix peut-être de changements minimes. De même, il est très important de consulter les documents de brevet pour connaître l'état de la technique lorsqu'on effectue des recherches dans un domaine nouveau. Non seulement aura-t-on ainsi connaissance des travaux antérieurement réalisés dans ce domaine, mais on connaîtra aussi les principaux concurrents potentiels qui détiennent peut-être des brevets en vigueur auxquels la recherche que l'on se propose d'entreprendre risque de porter atteinte. Cela donnera aussi des pistes de recherche dans des secteurs parallèles ou tangentiels.

Si l'on considère qu'un projet portant sur un sujet technique quel qu'il soit démarre à un stade précoce pour déboucher sur quelque chose de potentiellement novateur, alors il est intéressant de consulter les documents de brevet avant de décider s'il convient de déposer des demandes de brevets ou de garder le secret. Les recherches devraient avoir pour but de déterminer si l'invention constitue réellement une nouveauté et si sa réalisation pourrait porter atteinte à des brevets en vigueur.

Ces recherches devraient être régulièrement actualisées entre le moment où un brevet est déposé et celui où il est accordé, afin que les conflits éventuels soient découverts assez tôt. De même, si un différend survient, des recherches approfondies dans la documentation de brevets peuvent être vitales pour déterminer la force réelle des brevets en cause.

Il est clair que les recherches dans les brevets sont extrêmement utiles dès le début du processus de création, de mise au point et de commercialisation d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé ou d'une autre fabrication. Elles sont également utiles à d'autres fins, par exemple à l'analyse des activités de la concurrence, à la commercialisation et au recrutement. L'analyse des activités d'une société donnée en matière de brevets au cours des quelques dernières années peut donner des indications utiles sur les nouveaux produits sur lesquels la société travaille actuellement. Bien que ce ne soit qu'un des nombreux aspects à prendre en considération lorsqu'on s'intéresse aux activités futures d'une société, un portefeuille de brevets important et qui s'accroît encore est un indice éloquent d'un développement commercial dans l'avenir.

Il peut également s'avérer utile en matière de commercialisation de regarder quels sont les brevets détenus par d'autres sociétés pour trouver celles qui peuvent être les utilisateurs finals d'un produit ou d'une pièce d'équipement particuliers.

Une analyse des brevets détenus par certains inventeurs dans un domaine de recherche restreint peut aider au recrutement en permettant de repérer un excellent professionnel dont on peut alors tenter de s'assurer les services.

4. Les utilisations de l'information en matière de brevets dans les pays en développement

Une grande partie de l'information contenue dans les documents de brevet a une valeur qui va bien au delà de la période de protection légale accordée, une valeur pour des pays moins développés que ceux dans lesquels l'invention originale a été réalisée et brevetée. Une information destinée à un usage donné peut avoir des applications dans des domaines tout à fait différents, à différents moments et dans différentes parties du monde.

Une découverte qui n'était à l'origine exploitable que dans un seul domaine pourrait avoir un champ d'application bien plus étendu beaucoup plus tard et permettre ainsi d'apporter une solution à un problème très différent (un problème qui peut-être ne se posait même pas auparavant ou en tout cas pas dans la société ou dans la culture d'où provenait l'invention). Souvent, une idée "nouvelle" est en réalité une vieille idée qui a trouvé un nouvel emploi ou qui n'est devenue commercialement viable que récemment, ou encore il s'agit de la même idée avec la même application mais reprise dans une culture différente avec un niveau de développement différent (dans un pays se situant à un niveau de développement qu'un pays aujourd'hui techniquement plus avancé a connu à une époque depuis longtemps révolue). On peut concevoir, je pense, qu'une invention tombée depuis longtemps dans le domaine public fasse partie des "nouvelles techniques" d'un pays en développement. Les informations relatives à de telles inventions méritent d'être recensées, modifiées et utilisées en toute liberté et en toute légalité.

Sans entrer dans tous les détails ni évoquer les nombreux aspects du transfert d'information et de technologie vers les pays en développement, aspects qui ne sont pas seulement techniques mais également économiques, juridiques, politiques et sociaux, je voudrais aborder le problème général ainsi que le rôle qu'y joue la documentation en matière de brevets. Les documents de brevet couvrent tout le spectre des techniques, alors que les inventions sont généralement le produit d'inventions encore antérieures et forment un vaste corpus de littérature technique qui renferme une portion considérable de l'histoire collective de l'évolution des techniques depuis la révolution industrielle. Ce corpus est peut-être fait de contributions individuelles insignifiantes mais, prises toutes ensemble, elles forment un précieux stock d'informations disponible pour quiconque voudrait l'utiliser. D'aucuns ont décrit la documentation en matière de brevets et les possibilités qu'elle offre de cette façon :

Étant donné que cette documentation est conservée dans les différents pays industrialisés sous une forme foncièrement semblable et étant donné que ces pays échangent des documents entre eux, la documentation en matière de brevets dans son ensemble est littéralement un réseau international d'informations techniques qui est à portée de main, facile à consulter, prêt à l'emploi.

Les pays qui ne reconnaissent pas les brevets en tant que source d'information technique pertinente.

Les pays dans lesquels il existe de bonnes collections de documents de brevet mais dans lesquels il n'existe pas de mécanisme efficace pour les mettre à la disposition des utilisateurs. Les pays qui sont très actifs en matière d'informations scientifiques et techniques, dans lesquels il existe de gros stocks de documents de brevet mais où les mécanismes d'accès sont insuffisants ou inexistantes.

Les utilisateurs qui s'intéressent directement à la valeur de l'information technique contenue dans les documents de brevet le font pour quatre raisons :

i) *Solutions à un problème technique.* Une recherche dans la documentation de brevet peut permettre de trouver une solution ou des solutions à un problème technique qui se serait déjà posé. Les documents de brevet exposent souvent les difficultés liées à un procédé ou à un modèle particulier qui peuvent fréquemment être évitées, ou encore ils donnent les avantages d'un procédé ou d'un modèle particulier ;

ii) *Technique de remplacement.* Il peut arriver que l'on connaisse une solution à un problème mais que celle-ci soit rien moins que satisfaisante pour toutes sortes de raisons. Une recherche dans la documentation de brevet pourrait permettre de trouver une solution de remplacement plus séduisante, plus économique, plus efficace et plus rationnelle, ou plus bénéfique pour l'environnement. Les inventeurs sont particulièrement préoccupés par le financement c'est pourquoi les documents de brevet contiennent habituellement des remarques sur l'aspect économique de l'invention; on y trouve fréquemment des données sur un recours à des matériaux moins chers, des techniques de fabrication rationalisées, une économie de composants, une fragilité moindre ou une résistance accrue ou encore sur l'usage de matériaux et de savoir-faire plus facilement accessibles dans une partie du monde donnée ;

iii) *Connaissance d'activités dans un domaine technique particulier.* Une recherche dans la documentation peut permettre de trouver des renseignements précieux sur des matières premières, des procédures, des procédés ou des produits dérivés permettant de choisir les conditions les plus favorables à la mise en œuvre d'une nouvelle solution ou à l'adaptation d'une solution donnée à un problème légèrement différent. Ces renseignements pourraient aussi s'avérer extrêmement utiles lors de négociations relatives à des savoir-faire en matière de production ou en matière de procédés et de procédures.

Il existe un autre problème étroitement lié à la fois à la recherche de techniques de remplacement et aux négociations portant sur des produits, c'est *l'évaluation d'une technique donnée pour laquelle il est possible d'acquérir une licence.* Dans ce cas il faut établir des comparaisons pour choisir entre deux ou plusieurs techniques et on peut trouver de nombreux renseignements en cherchant dans la documentation de brevet et en étudiant les techniques actuelles et anciennes et celles qui sont en usage ou pas dans des domaines semblables ou différents.

Les documents de brevet constituent souvent une source d'informations moins chère, plus rapide et meilleure que les journaux ou d'autres médias. Ils délivrent des renseignements dont la présentation est normalisée, peuvent aisément être associés avec les inventions antérieures et les informations correspondantes, ils peuvent être choisis au niveau d'avancement et avec le degré de sophistication qui conviennent. Les brevets ne sont pas juste une source d'information scientifique et technique parmi d'autres pour les pays en développement, ils sont *la* source d'information indispensable au processus de développement industriel.

5. L'apport du WIPONET dans l'information en matière de brevets

Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a lancé les projets OMPI de réseau mondial d'information (WIPONET) et de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI).

Le projet WIPONET consiste essentiellement à relier les offices de brevets à l'OMPI grâce à cette autoroute de l'information qu'est l'Internet, ce qui permettra un échange et un transfert rapide des informations contenues dans les documents de brevet entre les différents offices de propriété industrielle et l'OMPI.

Le projet WIPONET permettra également d'établir entre l'OMPI et tous les offices de brevets nationaux et régionaux des nœuds reliant des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle qui rassemblent les collections de base de données, lesquelles seront accessibles grâce à l'Internet.

Les BNPI devraient permettre d'éviter les travaux faisant double emploi en tirant un meilleur parti des bases de données accessibles pour la recherche, chacune n'ayant plus à être tenue qu'en un seul exemplaire.

Les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle rendront l'information contenue dans les brevets facilement accessible aux quatre coins du monde et particulièrement dans les pays en développement.

Les principaux apports du WIPONET à l'information en matière de brevets résident essentiellement dans le fait de :

- i) fournir aux petits offices de propriété intellectuelle des pays en développement les matériels et les logiciels dont ils ont besoin pour accéder à l'Internet;
- ii) donner aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement la formation nécessaire pour utiliser le réseau mondial d'information dans toutes ses applications;
- iii) imposer des normes techniques en matière d'échange de données entre les offices de propriété intellectuelle;
- iv) faciliter l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, suivre le passage aux supports électroniques de données et actualiser les directives techniques;
- v) aider les petits offices de propriété intellectuelle à acquérir des CD-ROM et des DVD-ROM afin de faciliter la recherche d'information en matière de brevets;
- vi) lancer des projets pilotes pour créer ou, lorsqu'elles existent déjà, pour développer les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle;
- vii) superviser le développement du dépôt électronique de demandes de brevets dans les offices de propriété intellectuelle;
- viii) lancer des projets pilotes destinés à aider l'Académie mondiale de l'OMPI, particulièrement dans les pays en développement.

Conclusions et perspectives

Il est temps que les pays en développement se rendent compte que l'information que l'on peut tirer de recherches effectuées dans les documents de brevet peut constituer une aide efficace pour la recherche-développement, la planification des objectifs d'une entreprise, la connaissance de techniques ultramodernes, la prévision d'un transfert de techniques ou l'achat de ces techniques et donc permettre d'améliorer la qualité de la vie.

Bien sûr, il ne suffit pas de mener des campagnes vantant les mérites de l'information contenue dans les brevets, car des barrières objectives existent.

C'est pourquoi il est nécessaire de disposer d'un service d'information facile à utiliser. Le WIPONET et les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle arrivent donc au bon moment pour jouer un rôle essentiel dans la diffusion de l'information contenue dans les brevets, particulièrement dans les pays en développement.

[Fin du document]